



DÉLIBÉRATION

N° CS-2023-14

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 032-200073310-20230316-BP_2023_AEP-BF



OBJET : BP 2023 AEP du SETA

Membres en exercice : **26**
Membres présents lors de la délibération : **26**
Membres ayant donné procuration : **2**
Date de convocation : **06 mars 2023**
Votes contre : **0**
Votes pour : **26**
Abstentions : **0**

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Cazaubon-Barbotan Les Thermes, sous la présidence de **Philippe SAUQUES, Président**.

Secrétaire de séance : Isabelle TINTANE

Membres présents ou représentés : ORTYL Chantal, VETTOR Claude, PASQUIER Henri, TINTANE Isabelle, LAPORTE Régis, PASQUIER Henri, BAQUE Aline, LABURTHE Joël, DAVID Christian, BOUJU Michel, NALIS Patrick, FEUILLET-GALABERT Patricia (pouvoir à Claude SAINT LANNES), SAINT-LANNES Claude, DUPRAT Cathy, LAGOUANELLE Jean-Noël, PRENERON Laurent, CASTERA Guy, DARTIGUE Christian, SAUQUES Philippe, TROTTA Pascal, LATAPIE Arnaud, BARSACQ Franck, DUPUY Alain, EXPERT Didier, Thierry FRENOT, MAURAS Marie-Claude (pouvoir à Pascal TROTTA).

Délibération :

Sur présentation du Président, et après en avoir délibéré, le conseil syndical VOTE pour le budget primitif AEP 2023 du SETA ainsi constitué :

Budget 2023	Dépenses	Recettes
EXPLOITATION	2 590 827,83 €	2 590 827,83 €
INVESTISSEMENT	1 014 404,61 €	1 014 404,61 €

Où l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte la proposition ainsi présentée.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Le Président,
Philippe SAUQUES

